

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 10
Procuration 1
Votants 11

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq mars à quatorze heures trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2023

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
SANCH Chantal, Mrs RAGUES Christian, THION Jean-Claude, BALSAN
Laurent, SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, PONCELET Jean-Marie

Absents excusés : ESCANDE Renaud

Procurations : ESCANDE Renaud à ALBE Jean-Luc

Vote :

Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Dourbies étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents information (revue "Pour la Montagne", lettre d'information), conseils, assistance, etc.

Les instances de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau. La présidente est actuellement Pascale BOYER, députée des Hautes-Alpes, le secrétaire général Jean-Pierre VIGIER, député de la Haute-Loire, la vice-présidente Frédérique ESPAGNAC, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques et le trésorier Jean-Baptiste GIFFON, maire de Bastelica.

La cotisation comprend une cotisation forfaitaire de 19,34 €, et une cotisation par habitant entre 0,1573 € et 0,0609 €, auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0,2418 € et 0,3631 €, et l'abonnement facultatif à la revue Pour la Montagne de 41.42 €, soit **pour la commune de Dourbies une cotisation totale de 227,30 €** (appel joint)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la Maire,

- vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Elus de la Montagne,
- vu le montant de la cotisation annuelle pour adhésion,
- considérant qu'il est opportun pour notre commune d'adhérer à cette instance, Après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour ADHERER à l'Association Nationale des Elus de la Montagne 7 rue de Bourgogne 75007 Paris ;

AUTORISE Madame la Maire à signifier cet accord ;

VOTE la somme de 227,30 € nécessaire au paiement de la cotisation pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie, le 25 mars 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

